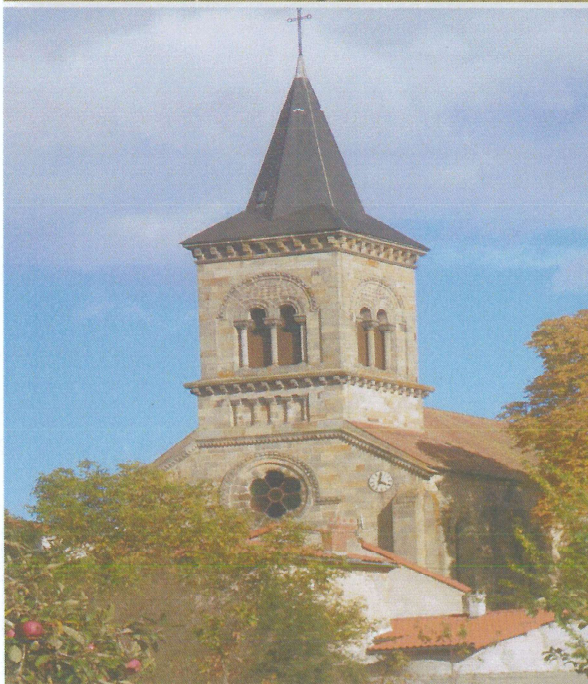


DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU ~ ANNÉE 2013

COMMUNE DE SALLÈDES



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU
POTABLE DU BAS-LIVRADOIS**

63590 AUZELLES

TÉL : 04 73 72 20 72 - FAX 04 73 72 29 88

MAIL : syndicatbaslivradois@orange.fr

Le présent rapport a pour objet de présenter la situation du service d'alimentation en eau potable du Syndicat du BAS - LIVRADOIS sur le plan technique et financier après achèvement de l'exercice 2013 qui a couvert la période du 1^{er} Janvier 2013 au 31 Décembre 2013.

I - CONSTITUTION DU SYNDICAT :

Les communes d'AUZELLES, BROUSSE, CEILLOUX, DOMAIZE, SAINT DIER D'Auvergne, EGLISENEUVE DES LIARDS, SAINT JEAN DES OLLIERES, SUGERES, MANGLIEU, TOURS SUR MEYMONT, PIGNOLS et SALLEDES se sont groupées en Syndicat d'Etudes du BAS - LIVRADOIS qui a été constitué par arrêté de Mr le Préfet en date du 25 Octobre 1956.

Ce Syndicat a été transformé en Syndicat d'exécution et d'exploitation par arrêté du 18 Juillet 1960 et il regroupe les communes ci-dessus, à l'exception de celle de SAINT DIER D'Auvergne.

Par la suite, les communes de CUNLHAT, SAINT ELOY LA GLACIERE, SAUXILLANGES et ECHANDELYS ont adhéré au Syndicat pour la desserte de certains de leurs hameaux. Par délibération en date du 21 Novembre 2003, l'extension pour la totalité du territoire des communes de SAINT ELOY et ECHANDELYS a été acceptée. Par délibération en date du 02 Décembre 2005, le transfert du réseau de la commune de CUNLHAT a été accepté.

Le Syndicat regroupe actuellement 15 communes.

II - SITUATION GENERALE DU SYNDICAT :

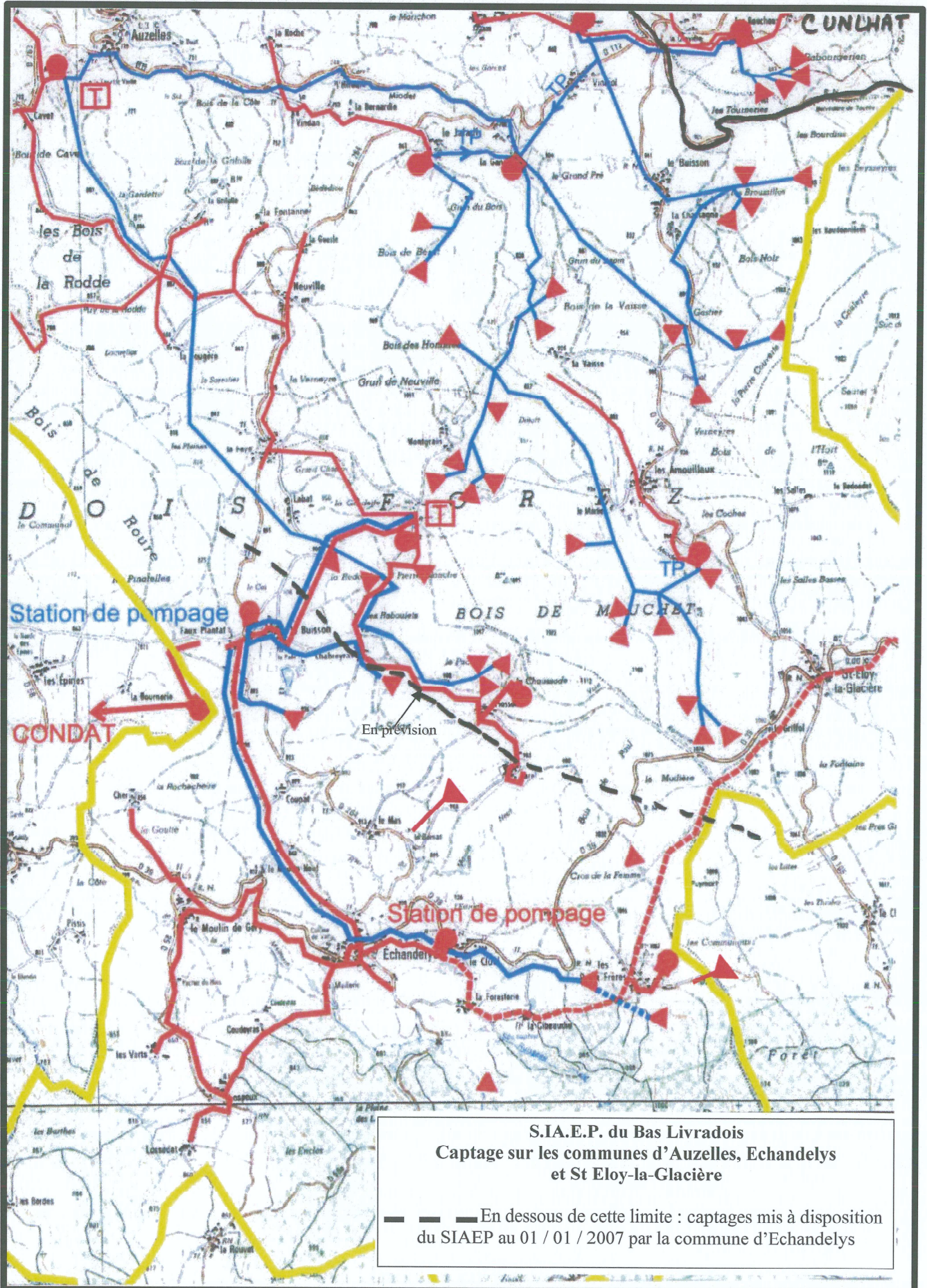
La population sédentaire de **5 964 habitants** augmente fortement en période estivale. Le Syndicat compte désormais **4 683 abonnés** (1 compteur = 1 abonné) en 2013.

NOMBRE DE COMPTEURS

	AN 2009	AN 2010	AN 2011	AN 2012	AN 2013
AUZELLES	337	340	341	340	341
BROUSSE	373	370	371	370	371
CEILLOUX	160	163	165	167	166
CUNLHAT	856	855	855	855	849
LA CHAPELLE-AGNON (non adhérente)	3	3	3	3	3
DOMAIZE	267	268	269	270	269
ECHANDELYS	250	250	251	252	252
EGLISENEUVE DES LIARDS	110	113	114	113	115
MANGLIEU	311	312	313	317	316
PIGNOLS	157	158	163	165	165
SAINTE DIER (non adhérente)	15	15	15	15	15
SAINTE ELOY LA GLACIERE	66	66	66	66	66
SAUXILANGES	44	44	44	46	46
SAINTE JEAN DES OLLIERES	400	399	401	403	402
SALLEDES	343	347	350	354	356
SUGERES	446	445	447	462	464
TOURS SUR MEYMONT	483	483	485	486	487
TOTAL	4 621 dont 452 compteurs secondaires	4 631 dont 447 compteurs secondaires	4 653 dont 448 compteurs secondaires	4 684 dont 453 compteurs secondaires	4 683 dont 450 compteurs secondaires

MODE DE GESTION : Le Syndicat est un établissement public à régie personnalisée, doté de l'autonomie financière et de la personnalité morale, il ne perçoit pas de ressources sous forme d'impôt, il perçoit des subventions (Conseil Général et Agence de l'Eau).

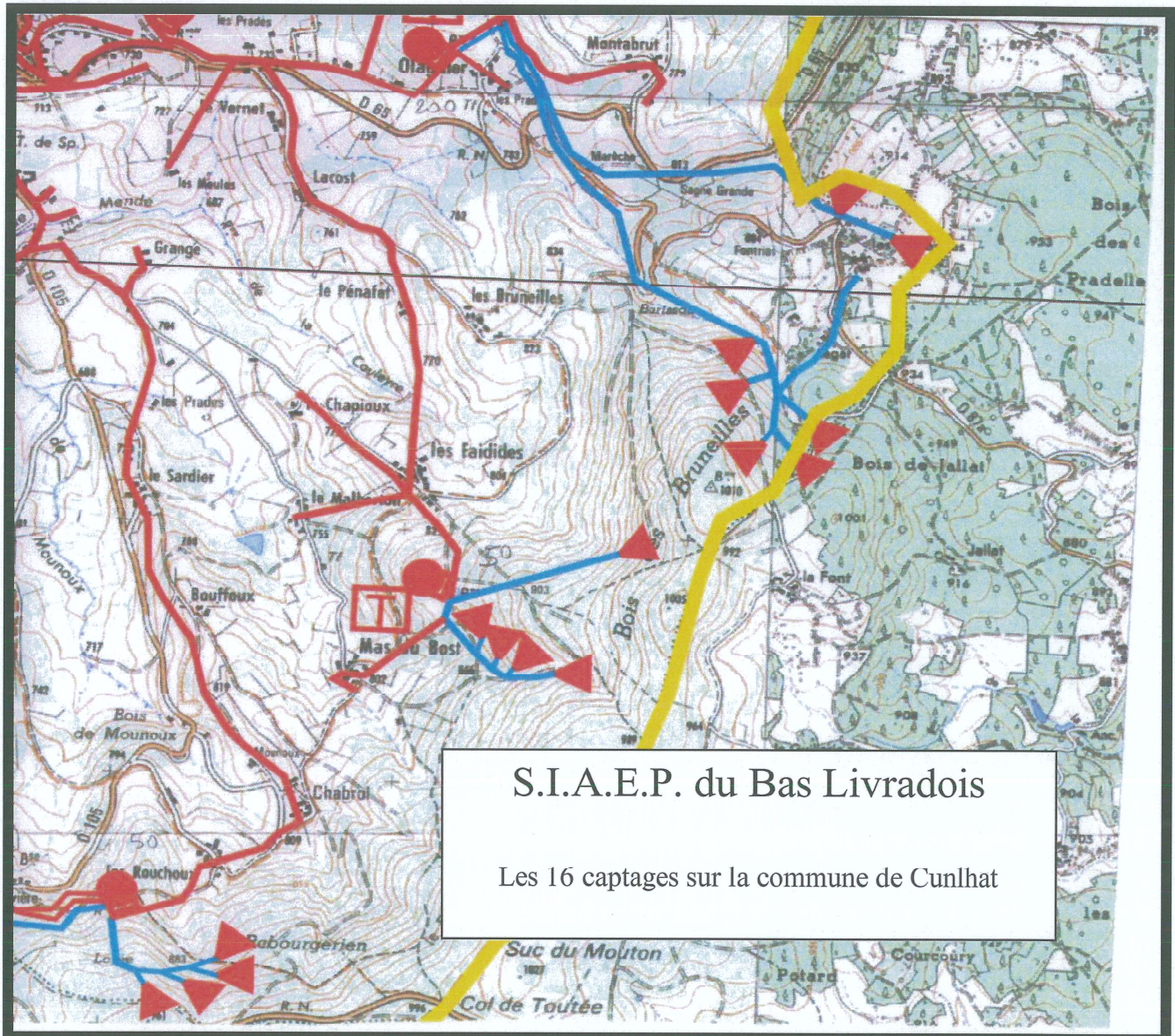
III - ASPECT TECHNIQUE :



S.I.A.E.P. du Bas Livradois
Captage sur les communes d'Auzelles, Echandelys
et St Eloy-la-Glacière

— — — En dessous de cette limite : captages mis à disposition
 du SIAEP au 01 / 01 / 2007 par la commune d'Echandelys

Plan de situation des 38 captages situés sur les communes d'AUZELLES, SAINT ELOY, ECHANDELYS.



Le Syndicat dispose donc de 54 captages, de 22 réservoirs d'une capacité de 4 470 m³, de 5 stations de traitement (Cavet et Vindiol sur Auzelles, Labat sur Echandelys, Olagnier et les Faidides sur Cunlhat) et de plus de 600 km de conduites (branchements non compris).

La majorité du réseau fonctionne par gravité, mais il existe aussi des pompages.

Ceux :

- internes aux stations
- sur la commune de Saint Jean des Ollières : pour l'alimentation du village de la Garde.
- sur la commune d'Echandelys : un au village du Faux - Plantat pour l'alimentation de la station de Labat, un à la station de Labat pour l'alimentation du village de Fiosson, un au réservoir du Cluel pour refouler l'eau à Deux Frères, un surpresseur à Deux Frères pour améliorer la desserte en eau potable du Bourg, du Griffol, de Sagneneyre, de Mongheol sur la commune de Saint Eloy et Deux Frères sur la commune d'Echandelys.
- un sur la commune de Cunlhat pour l'alimentation des branchements au Col de Toutée et un surpresseur à la station d'Olagnier pour alimenter le village de Marèche.

Une interconnexion existe entre le S.I.A.E.P du BAS LIVRADOIS et

- le Syndicat RIVE GAUCHE de la DORE, la commune de LAPS et la commune de CONDAT-LES-MONTBOISSIER à qui le Syndicat **vend** de l'eau.
- le Syndicat de la FAYE à qui le Syndicat **achète** de l'eau pour alimenter quelques villages de TOURS et de CUNLHAT en raison de leur situation géographique.

IV - ASPECTS STATISTIQUES :

A - Volumes

ANNEE	2009	2010	2011	2012	2013
PRODUITS	634 100 m ³	606 240 m ³	588 269 m ³	684 072 m ³	578 595 m ³

Cette production est le volume d'eau prélevé sur les ressources du milieu naturel, et comptabilisé dans 7 points de comptage.

VENTES	2009	2010	2011	2012	2013
Aux abonnés	373 055 m ³	388 500 m ³	376 058 m ³	404 756 m ³	373 879 m ³
St Rive Gauche	93 203 m ³	83 345 m ³	70 493 m ³	81 282 m ³	76 820 m ³
Commune de Laps	9 936 m ³	19 479 m ³	15 073 m ³	13 935 m ³	11 323 m ³
Commune de Condat	4 498 m ³	4 171 m ³	4 885 m ³	4 843 m ³	5 262 m ³
	480 692 m³	495 495 m³	466 509 m³	504 816 m³	467 284 m³

B - Ratio de facturation ou rendement du réseau de distribution

Il s'agit du rapport entre l'eau vendue (*abonnés et collectivités*) et l'eau comptabilisée aux compteurs de production.

Rendement primaire : 76.5 %

Rendement net : 78.5 %

Les pertes correspondent aux fuites, au service incendie, aux vidanges de canalisations, à l'entretien des châteaux d'eau mais aussi aux lavages des stations où une grande quantité d'eau est nécessaire.

La période de relevé pour les abonnés peut influencer ce calcul puisque la période prise en compte débute mi Mars pour se terminer en Septembre.

Par exemple dans les volumes facturés en 2013, une partie a été consommée pendant l'été 2012.

Le système de télésurveillance mis en place par le Syndicat permet de contrôler le bon fonctionnement du réseau depuis le poste central d'Auzelles qui est relié à 14 sites.

Un rapport quotidien est émis automatiquement pour rendre compte des éventuelles fuites ou défaillances techniques.

Toutes les informations sont recueillies par liaisons radio ou par les lignes téléphoniques évitant ainsi des déplacements.

114 compteurs généraux répartis sur l'ensemble du réseau du Syndicat permettent, en complément de la télésurveillance, d'optimiser la détection des fuites.

C - Valeur de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Cet indice permet d'évaluer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et des branchements, et l'existence d'une politique de renouvellement du service d'eau potable.

Il est de 93 / 120 pour l'année 2013.

D - Indice linéaire des volumes non comptés

L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations, la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

Pour l'année 2013, cet indice est de 0.72 m³/j/km.

E - Indice linéaire de pertes en réseau

L'indice linéaire de pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations, les pertes par fuites sur le réseau de distribution.

Pour l'année 2013, cet indice est de 0.65 m³/j/km.

F - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les 5 dernières années, du réseau d'eau potable, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchement.

Il est de 0.5 % pour l'année 2013.

G - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

C'est le niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau distribuée.

Il est de 60 % pour l'année 2013.

H - Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les Conseils Généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.

Aucun abandon de créances pour l'année 2013.

I - Consommation pour l'année 2013

La moyenne journalière totale d'eau fournie est de 1 280 m³ environ dont :

- Moyenne journalière pour les abonnés	1 025 m ³
- Moyenne journalière pour le Syndicat RIVE GAUCHE	210 m ³
- Moyenne journalière pour la commune de Laps	31 m ³
- Moyenne journalière pour la commune de Condat	14 m ³

La moyenne annuelle de consommation de **80 m³** par compteur d'abonné est légèrement inférieure à celle de 2012 qui était de 86 m³.

Jusqu'à présent, la référence INSEE qui était prise en compte était de 120 m³ par abonné.

Elle est cependant contestée au sein même des Agences de l'Eau.

Il est difficile de trouver une réponse unanime sur le niveau de la consommation d'eau du robinet moyenne en France pour un ménage ou un individu, aucun organisme ne paraît avoir centralisé ce type d'information.

V - QUALITE DE L'EAU :

- Suivant un programme établi et mis à jour par l'Agence Régionale Santé Auvergne, en 2013, 35 analyses ont été faites par le laboratoire de contrôle des eaux dans les différents points de prélèvements.

Ces résultats sont envoyés aux communes par le SIAEP pour information et affichage.

19 autres analyses ont été faites aux stations ou aux réservoirs de Cavet, Labat, Vindiol, Les Faidides, Olagnier, et sur certains captages.

5 analyses d'auto contrôle pour l'arsenic ont été faites en sortie des stations de traitement afin d'assurer la maintenance de celles - ci (*recharge en GEH pour arsenic et neutralite pour reminéralisation*).

REMARQUES ET CONCLUSIONS EN GENERAL

Synthèse élaborée pour 2012 et reçue en 2013 à partir des résultats du contrôle sanitaire mis en oeuvre par l'ARS.

En application du code de la santé, le bilan réglementaire du contrôle sanitaire des eaux concernant leur propre unité de distribution est envoyé aux abonnés avec la facture.

Bactériologie : Qualité bactériologique satisfaisante. Sauf incidents rares, les eaux distribuées sont indemnes de germes indésirables.

Si une analyse se révélait non conforme, dès connaissance des résultats, le nécessaire est fait (purge, chloration supplémentaire)

Minéralisation : Eau douce, très peu calcaire, pouvant présenter un caractère agressif vis-à-vis des réseaux.

Nitrates : Eau contenant peu ou pas de nitrates.

Fluor : Eau très peu fluorée, ne participe pas à la prévention de la carie dentaire.

Pesticides : Pas de traces de pesticides.

Arsenic : Eau présentant peu ou pas d'arsenic.

CONCLUSION

Sur certaines Unité de Distribution, la qualité peut encore être encore améliorée puisqu'elle peut présenter ponctuellement des dépassements en arsenic ou des limites de qualité bactériologique.

VI - RAPPORT FINANCIER :

A - Encours de la dette au cours de l'exercice 2013

Capital restant dû au 01/01/2013	Annuité	Capital remboursé	Intérêts remboursés
507 164.26 €	57 780.50 €	36 226.02 €	21 554.48 €

B - Compte administratif 2013 : détail des dépenses en fonctionnement et en investissement

SYNDICAT BAS LIVRADOIS - 63 - 243 - BUDGET EAU	CA 2013
------------------------------------------------	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 792 842,28	G 819 533,97	G-A 26 691,69
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 247 444,13	H 268 373,06	H-B 20 928,93

REPORTS DE L'EXERCICE 2012	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I 228 683,22 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 593 938,91 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		1 040 286,41 P= A+B+C+D	1 910 529,16 Q= G+H+I+J	870 242,75 =Q-P

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2014 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 234 000,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2014	= E+F 234 000,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 792 842,28	= G+I+K 1 048 217,19	255 374,91
	Section d'investissement	= B+D+F 481 444,13	= H+J+L 862 311,97	380 867,84
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 274 286,41	= G+H+I+J+K+L 1 910 529,16	636 242,75

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses
 (2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2012)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2)(3)	382 100,00	248 818,37	0,00	0,00	133 281,63
605	Achats d'eau	11 000,00	13 405,35	0,00	0,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie,..)	22 000,00	20 959,49	0,00	0,00	1 040,51
6062	Produits de traitement	87 000,00	41 263,42	0,00	0,00	45 736,58
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	96 000,00	55 856,84	0,00	0,00	40 143,16
6064	Fournitures administratives	2 000,00	1 640,27	0,00	0,00	359,73
6066	Carburants	16 000,00	13 030,47	0,00	0,00	2 969,53
6068	Autres matières et fournitures	1 800,00	2 841,66	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	1 000,00	553,53	0,00	0,00	446,47
6137	Redevances, droits de passage et servitudes c	1 500,00	310,46	0,00	0,00	1 189,54
6152	Ent et Rép sur biens immobiliers	14 000,00	8 789,57	0,00	0,00	5 210,43
61551	Matériel roulant	20 000,00	14 316,38	0,00	0,00	5 683,62
61558	Autres biens mobiliers	17 000,00	8 032,93	0,00	0,00	8 967,07
6156	Maintenance	14 000,00	9 937,79	0,00	0,00	4 062,21
6161	Primes d'assurances multirisques	14 000,00	12 778,45	0,00	0,00	1 221,55
618	Divers	3 500,00	1 856,35	0,00	0,00	1 643,65
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	0,00	42,37	0,00	0,00	0,00
6225	Indemnités au comptable et aux..	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00
6228	Divers - Frais d'analyses	19 000,00	6 406,93	0,00	0,00	12 593,07
6241	Transports sur achats	2 000,00	250,00	0,00	0,00	1 750,00
6257	Réceptions	2 500,00	1 846,66	0,00	0,00	653,34
6261	Frais d'affranchissements	1 200,00	592,14	0,00	0,00	607,86
6262	Frais de télécommunications	10 000,00	8 945,31	0,00	0,00	1 054,69
627	Services bancaires et assimilés	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
63512	Taxes foncières	200,00	182,00	0,00	0,00	18,00
6353	Impôts indirects	600,00	353,00	0,00	0,00	247,00
6358	Autres droits	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6371	Redevance versée aux agences de bassin au	25 000,00	24 627,00	0,00	0,00	373,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	261 400,00	213 813,68	0,00	0,00	47 586,32
6218	Autre personnel extérieur	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisation versée au FNAL	200,00	117,10	0,00	0,00	82,90
6336	Cotis au centre national et aux centres de ges	2 700,00	2 226,23	0,00	0,00	473,77
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés :	500,00	351,44	0,00	0,00	148,56
6411	Salaires, appointements, commission de base	174 500,00	141 487,18	0,00	0,00	33 012,82
6414	Indemnités et avantages divers	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	27 000,00	20 172,28	0,00	0,00	6 827,72
6453	Cotisations aux caisses de retraite	39 000,00	34 494,13	0,00	0,00	4 505,87
6454	Cotisations aux ASSEDIC	500,00	183,10	0,00	0,00	316,90
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	2 200,00	2 411,00	0,00	0,00	0,00
6471	Prestations directes	14 000,00	11 639,74	0,00	0,00	2 360,26
6475	Médecine du travail, pharmacie	700,00	431,48	0,00	0,00	268,52

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2012)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
014	Atténuations de produits (4)	81 000,00	80 931,00	0,00	0,00	69,00
701249	Reversement redevance pour pollution d'origin	81 000,00	80 931,00	0,00	0,00	69,00
65	Autres charges de gestion courante	18 600,00	15 073,51	0,00	0,00	3 526,49
6531	Indemnités	15 000,00	13 898,38	0,00	0,00	1 101,62
6533	Cotisations de retraite	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
658	Charges diverses de la gestion courante	1 600,00	1 175,13	0,00	0,00	424,87
TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		743 100,00	558 636,56	0,00	0,00	184 463,44
66	Charges financières (b)(5)	46 235,48	21 677,15	18 680,55	0,00	5 877,78
66111	Intérêts réglés à l'échéance	21 554,48	21 554,48	0,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	18 681,00	0,00	18 680,55	0,00	0,45
6618	Intérêts des autres dettes	6 000,00	122,67	0,00	0,00	5 877,33
67	Charges exceptionnelles (c)	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
022	Dépenses imprévues (exploitation) (f)	58 559,50				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		848 094,98	580 313,71	18 680,55	0,00	249 100,72
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	193 848,02	193 848,02			0,00
6811	Dotations aux amortissements immos corporel	193 848,02	193 848,02			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		193 848,02	193 848,02			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sectio	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		193 848,02	193 848,02			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 041 943,00	774 161,73	18 680,55	0,00	249 100,72

Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de 2012	0,00
------------------------------------------------------------------	------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2012	0,00
= Différence ICNE 2013 - ICNE 2012	0,00

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2012)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
2051	Concessions et droits similaires	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	30 000,00	20 547,31	0,00	9 452,69
2182	Matériel de transport	30 000,00	20 547,31	0,00	9 452,69
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement n° 159 (3)	35 000,00	16 310,16	13 000,00	5 689,84
	Opérations d'équipement n° 161 (3)	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
	Opérations d'équipement n° 165 (3)	13 000,00	1 289,31	0,00	11 710,69
	Opérations d'équipement n° 166 (3)	207 036,98	0,00	0,00	207 036,98
	Opérations d'équipement n° 168 (3)	80 000,00	47 342,94	0,00	32 657,06
	Opérations d'équipement n° 169 (3)	320 000,00	50 023,99	200 000,00	69 976,01
	Opérations d'équipement n° 170 (3)	101 000,00	599,90	20 000,00	80 400,10
	Total des dépenses d'équipement	801 036,98	136 113,61	233 000,00	431 923,37
16	Emprunts et dettes assimilées	36 226,02	36 226,02	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	36 226,02	36 226,02	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	100 000,00	431,46	1 000,00	98 568,54
27638	Créances pour les collectivités publiques	100 000,00	431,46	1 000,00	98 568,54
	Total des dépenses financières	136 226,02	36 657,48	1 000,00	98 568,54
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	937 263,00	172 771,09	234 000,00	530 491,91
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	74 076,00	74 076,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	74 076,00	74 076,00	0,00	0,00
139111	Agence de l'eau	30 719,00	30 719,00	0,00	0,00
13913	Départements	42 249,00	42 249,00	0,00	0,00
13914	Communes	10,00	10,00	0,00	0,00
13915	Groupements de collectivités	1 098,00	1 098,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	1 000,00	597,04	0,00	402,96
2315	Installations, matériel et outillage techniques	1 000,00	597,04	0,00	402,96
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	75 076,00	74 673,04	0,00	402,96
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	1 012 339,00	247 444,13	234 000,00	530 894,87
	Pour information D001 Déficit d'investissement reporté de 2012				0,00

C - Redevances de l'Agence de Bassin

Ci-dessous la lettre de l'agence intégrée dans le rapport :

Édition mars 2014
CHIFFRES 2013

L'agence de l'eau vous informe

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (*loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006*). Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin.

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

La logique est simple, tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

■ Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution**, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égoût

s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**.

Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.

■ Une autre **redevance, dite « de prélèvement »** est due par les services d'eau en fonction de leurs prélèvements dans le milieu naturel. Elle est intégrée dans la part « eau potable » du prix de l'eau.

■ Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs...).

■ Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est fixé par **le conseil d'administration** de l'agence de l'eau et **le comité de bassin** (dans la limite d'un plafond défini par la loi). **Conseil d'administration et comité de bassin sont composés de représentants de toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs**. Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau, de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2011, le niveau moyen du prix de l'eau en France était de 3,9 € TTC/m³ et de 3,7 € TTC/m³ dans le bassin Loire-Bretagne (*estimation Loire-Bretagne 2013 d'après SISPEA*).

La redevance de l'agence de l'eau représente en moyenne 12 % du montant de la facture d'eau.

Ses autres composantes sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne :

www.eau-loire-bretagne.fr
www.prenons-soin-de-leau.fr



COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2013 ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne de l'ordre de 12 % du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2013, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 375 millions d'euros dont 302 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances

en 2013 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, avances) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2013 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)



EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2013

Pour dépolluer les eaux

- 1 360 projets vont améliorer le fonctionnement des stations d'épuration et des réseaux d'assainissement des villes
- La quasi-totalité des stations d'épuration des villes est désormais conforme aux normes européennes. Une conformité à maintenir !
- 64 000 assainissements non collectifs sont contrôlés avec une aide de l'agence et 1 650 sont réhabilités

Pour lutter contre les pollutions diffuses et toxiques

- Des mesures agro-environnementales sont contractualisées sur 16 400 hectares supplémentaires
- 3 164 km de haies et talus sont restaurés depuis 2007 dans le cadre du programme Breizh-bocage
- 174 communes et communautés urbaines sont aidées pour leur démarche « zéro phyto »
- 87 actions de réduction des pollutions à la source sont engagées dans l'industrie
- Des programmes de protection sont en cours pour 107 des 137 captages prioritaires « Grenelle »

Pour restaurer et préserver les cours d'eau et les zones humides

- 1 958 km de cours d'eau sont restaurés
- 126 ouvrages sont effacés ou aménagés pour restaurer la circulation des poissons et des sédiments dans les cours d'eau
- 5 250 hectares de zones humides sont restaurés et entretenus, dont 700 par acquisition

Pour préserver le littoral

- 514 projets sont engagés pour préserver les usages sensibles tels que la baignade, la pêche à pied et la conchyliculture et pour réduire les pollutions portuaires
- 1 200 diagnostics d'exploitations sont financés dans les bassins versants des huit baies à algues vertes

Pour une gestion solidaire des eaux

- 415 000 personnes bénéficient des projets pour l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays en développement, essentiellement en Afrique sub-saharienne

Pour renforcer la concertation et la cohérence des actions

- 56 démarches de Sage (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) planifient la gestion de l'eau sur le territoire ; elles couvrent 84 % du bassin Loire-Bretagne
- 354 opérations territoriales sont en cours sur 92 % du bassin avec des syndicats de bassin versant ou de rivière pour réduire les pollutions diffuses et restaurer les milieux aquatiques
- Des conventions de partenariat sont signées avec 25 départements pour faire converger les actions et les financements
- 2 millions de résultats sur la qualité des eaux et des cours d'eau sont intégrés dans la base de données « Osur » accessible depuis le site internet de l'agence de l'eau

Des retours d'expériences, des guides, des cahiers des charges types pour aider les collectivités à préserver l'eau et les milieux aquatiques

- *Le curage des lagunes d'épuration, guide méthodologique*
 - *L'atlas de l'assainissement non collectif*
 - *Un modèle de cahier des charges pour l'étude du patrimoine eau potable*
 - *Agir pour l'eau, les espaces, les espèces, recueil d'expériences dans le cadre du Plan Loire*
 - *Cahier des charges type pour la réalisation des profils de baignade*
 - *Réduire les pollutions bactériologiques sur les bassins versants littoraux, guide méthodologique*
 - *Informier et animer le débat public sur l'eau, recueil d'expériences*
 - *Les Trophées de l'eau 2013, douze actions exemplaires pour l'eau*
- Ces documents sont disponibles sur www.eau-loire-bretagne.fr, rubrique collectivités*



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (**Sdage**).

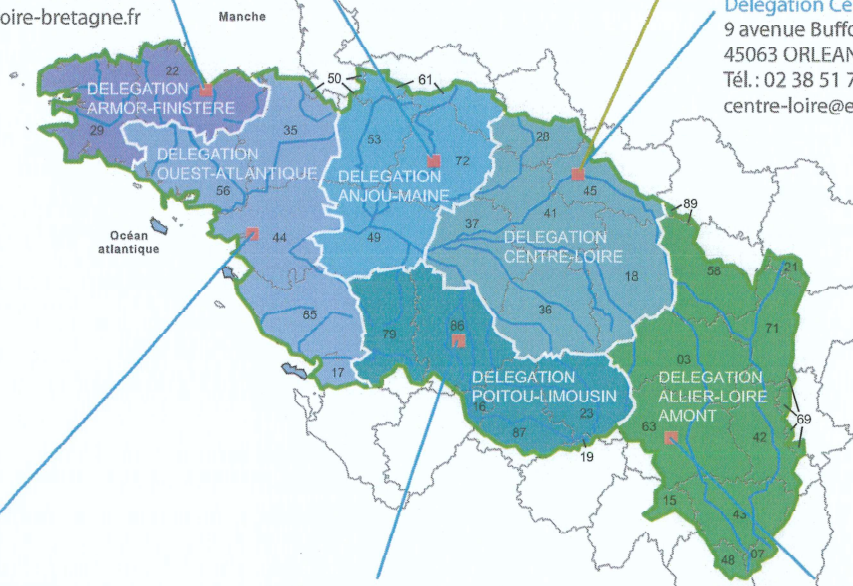
Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé du développement durable**. Elles regroupent **1 700 collaborateurs** et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

Délégation Armor-Finistère
 Parc technologique du Zoopôle
 Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
 18 rue du Sabot
 22440 PLOUFRAGAN
 Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax: 02 96 33 62 42
 armor-finistere@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Anjou-Maine
 17 rue Jean Grémillon • CS 12104
 72021 LE MANS CEDEX 2
 Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax: 02 43 86 96 11
 anjou-maine@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne
 9 avenue Buffon • CS 36339
 45063 ORLEANS CEDEX 2
 Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax: 02 38 51 74 74
 webmestre@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire
 9 avenue Buffon • CS 36339
 45063 ORLEANS CEDEX 2
 Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax: 02 38 51 73 25
 centre-loire@eau-loire-bretagne.fr



Délégation Ouest atlantique
 1 rue Eugène Varlin - CS 40521
 44105 NANTES CEDEX 4
 Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax: 02 40 73 39 93
 ouest-atlantique@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin
 7 rue de la Goélette • CS 20040
 86282 SAINT-BENOIT CEDEX
 Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax: 05 49 38 09 81
 poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont
 19 allée des eaux et forêts
 Site de Marmilhat sud • CS 40039
 63370 LEMPDES
 Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax: 04 73 93 54 62
 allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr

La carte d'identité du bassin Loire-Bretagne

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 10 régions et 36 départements en tout ou partie, 7 358 communes et 12,4 millions d'habitants.

Il est caractérisé par :

- sa grande façade littorale, avec 2 600 km de côtes et de nombreuses activités liées à la mer : activités portuaires, pêche, conchyliculture, baignade et pêche à pied
- la Loire et ses 1 012 km de long au régime très contrasté, et 135 000 km de cours d'eau
- la présence de nappes souterraines importantes mais très sollicitées dans la partie centrale et ouest du bassin
- la présence de nombreuses zones humides, depuis les tourbières d'altitude jusqu'aux marais rétro-littoraux
- une empreinte rurale marquée et une activité agricole et agro-alimentaire prépondérante : les deux tiers de l'élevage français et 50 % des productions céréalières sont situés en Loire-Bretagne

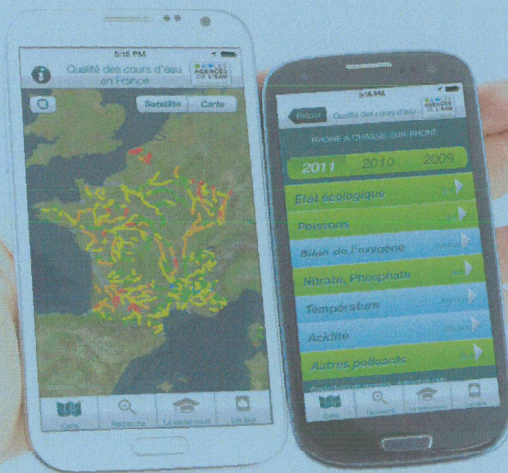
CONNAÎTRE LES RESSOURCES EN EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES

La qualité des cours d'eau de France métropolitaine

sur votre mobile

Pour la première fois en France, toutes les données sur la qualité des eaux des cours d'eau peuvent être consultées depuis le bord de l'eau grâce à l'application "qualité rivière".

L'application "qualité rivière" est disponible gratuitement sur AppStore et Android Market.



Le 16 décembre 1964, la loi "relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution" créait, par ses articles 13 et 14, les comités de bassin et les agences de l'eau.

SIAEP Bas Livradois



D - Contrôle légal de la qualité de l'eau

Il s'agit des frais d'analyses d'eau effectuées et qui se sont élevés à **6 406.93 € HT en 2013**.

E - T.V.A (Taxe sur la Valeur Ajoutée)

La fourniture de l'eau dans le cadre du service public est obligatoirement imposable à la TVA pour ce qui concerne les communes ou collectivités d'au moins 3 000 habitants ; elle est soumise au taux réduit de 5,5%.

F - Consommation et abonnement

Il existe :

- ❖ un seul tarif consommation d'eau pour l'ensemble des abonnés fixé par délibération du Comité Syndical.
- ❖ le montant de la redevance pollution est fixé par l'Agence de l'Eau.
- ❖ deux tarifs d'abonnement qui sont fixés par délibération du Comité Syndical :
 - un abonnement **principal** pour les habitations ou un premier branchement.
 - un abonnement **secondaire** qui concerne les exploitations, les prés et les jardins, *ceci depuis l'origine du Syndicat*. Ces abonnements ne peuvent être accordés qu'à des usagers possédant déjà un branchement et leur coût est la moitié du prix d'un abonnement principal.

G - Prix de l'eau

	<i>Année 2013</i>	<i>Année 2014</i>
<u>Abonnés</u>		
- Abonnement principal.....	38.70 €	39.00 €
- Abonnement secondaire.....	19.35 €	19.50 €
- Prix du m ³	0.98 €	0.98 €
- Participation pour Redevance prélèvement (par m ³).....	0.08 €	0.09 €
- Contrôle qualité de l'eau (par m ³).....	0.07 €	0.08 €
- Redevance pollution appliquée aux abonnés (par m ³)	0.24 €	0.24 €
- T.V.A.....	5.5 %	5.5 %
<u>Syndicat RIVE GAUCHE</u>		
- Prix du m ³	0.51 €	0.53 €
- T.V.A.....	5.5 %	5.5 %
<u>Commune de LAPS</u>		
- Prix du m ³	0.61 €	0.63 €
- T.V.A.....	5.5 %	5.5 %
<u>Commune de CONDAT les MONTBOISSIER</u>		
- Prix du m ³ à compter de la date de mise en service courant 2007.....	0.57 €	0.58 €
- T.V.A.....	5.5%	5.5 %

Les tarifs appliqués à la commune de LAPS sont fixés par délibération du Comité Syndical et suivant des conventions pour le SIAEP RIVE GAUCHE de la DORE et la commune de CONDAT les MONTBOISSIER.

DETAIL D'UNE FACTURE

Ce détail correspond à une facture pour un branchement principal dans une commune soumise à la redevance pollution et ayant une consommation de 120 m³ (référence INSEE pour établir ce calcul).

ANNEE 2013

<i>Libellé</i>	<i>Quantité en m³</i>	<i>Prix unitaire en Euros</i>	<i>Montant</i>
- Abonnement principal.....	1	38.70	38.70
- Consommation.....	120	0.98	117.60
- Participation pour Redevance prélèvement....	120	0.08	9.60
- Contrôle de la qualité de l'eau.....	120	0.07	8.40
- Redevance pollution.....	120	0.24	28.80
Total eau soumis à TVA.....			203.10
Total TVA à 5.5 %.....			11.17
TOTAL EAU.....			214.27 €

ANNEE 2014

<i>Libellé</i>	<i>Quantité en m³</i>	<i>Prix unitaire en Euros</i>	<i>Montant</i>
- Abonnement principal.....	1	39.00	39.00
- Consommation.....	120	0.98	117.60
- Participation pour Redevance prélèvement....	120	0.09	10.80
- Contrôle de la qualité de l'eau.....	120	0.08	9.60
- Redevance pollution.....	120	0.24	28.80
Total eau soumis à TVA.....			205.80
Total TVA à 5.5 %.....			11.32
TOTAL EAU.....			217.12 €

RAPPEL : Prix moyen du m³ en 2012 pour une consommation de 120 m³ :
1.6725 Euros hors TVA avec les taxes et redevances.

Prix moyen du m³ en 2013 pour une consommation de 120 m³ :
1.6925 Euros hors TVA avec les taxes et redevances.

H - Recettes provenant des ventes d'eau

1 - Vente aux abonnés :

- en 2013, le total des recettes s'élève à **594 757.77 €** hors TVA.

Evolution du prix du m³ d'eau (consommation, participation pour redevance prélèvement et contrôle qualité de l'eau compris).

La redevance pollution n'est pas comprise. Elle a été profondément modifiée à partir de 2008 dans un souci d'équité et de meilleure lisibilité pour les usagers. En effet, tous les habitants, même ceux des petites communes qui étaient exonérés, s'acquittent désormais de cette redevance. Elle est calculée sur le volume d'eau consommé.

2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
0.77 €	0.82 €	0.88 €	0.88 €	0.90 €	1.016 €	1.05 €	1.10 €	1.10 €	1.13 €	1.15 €

Soit + 49.35% entre 2004 et 2014

Evolution du prix des abonnements principaux sur la même période.

2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
37.50 €	37.50 €	37.50 €	37.50 €	37.50 €	38.70 €	38.70 €	38.70 €	38.70 €	38.70 €	39.00 €

Soit + 4.00% entre 2004 et 2014

2 - Vente aux collectivités :

- SIAEP Rive Gauche de la Dore (recettes encaissées en 2013) : **39 015.36 €** hors T.V.A.
- Commune de LAPS (recettes encaissées en 2013) : **8 082.30 €** hors T.V.A.
- Commune de CONDAT les MONTBOISSIER (recettes encaissées en 2013) : **2 663.65 €** hors T.V.A.

3 - Recettes provenant des travaux :

20 branchements nouveaux,
5 réouvertures de branchement,
16 réparations de compteurs gelés,
10 modifications de branchement,
ainsi que quelques réparations diverses et des réparations et contrôles de poteaux incendie.

Le montant encaissé s'élève à : **22 532.37 €** hors TVA.

Le Syndicat a procédé au renouvellement d'environ 130 compteurs, hors facturation.

I - Travaux

✓ Programme de travaux 2011 - 2012 (suite)

Ces travaux concernant la 1^{ère} partie du renouvellement de la conduite principale de distribution d'eau entre les réservoirs de Dourbias (commune de Ceilloux) et Vironne (commune de Cunlhat) et le renforcement de la distribution en eau sur le secteur de l'Osmeau, commune de Brousse se sont terminés tout début 2013 et la conduite a été mise en eau mi - Janvier.

La réception des travaux a eu le 03 Juin 2013.

La subvention, d'un montant de 63 336.03 €, soit 40% du montant total des travaux de 158 340.07 € a été versée.

✓ Programme de travaux 2012 - 2013

Ces travaux concernent le renouvellement de la conduite principale de distribution d'eau potable (canalisations) entre les réservoirs de Dourbias (commune de Ceilloux) et Vironne (commune de Cunlhat) (2^{ème} partie), à partir du village de Sagnes, et la mise aux

normes de deux réservoirs (réhabilitation / sécurisation des chambres de vannes des réservoirs d'Auzelles et de Dourbias).

Le S.I.A.E.P. du Bas - Livradois a confié, suite à appel d'offres, la réalisation de ce programme de travaux pour la partie canalisations à l'entreprise Scie, située à Courpière.

Le marché lui a été notifié le 01 Juillet 2013 pour la somme de 183 090.05 € H.T.

L'autre partie du marché, concernant de la sécurisation dans les châteaux d'eau a été confié à Eiffage Energie Auvergne pour la somme de 116 996.73 € H.T.

Le marché lui a aussi été notifié le 01 Juillet 2013.

Les travaux de canalisations ont débuté début Novembre 2013.

La partie sécurisation des châteaux d'eau n'est, à ce jour, pas encore commencée.

✓ Programme de travaux 2013 - 2014

⇒ La société SECAE a été retenue, après ouverture des plis le 20 Février 2013, pour assurer la maîtrise d'oeuvre des travaux 2013 - 2014, pour un montant de 11 070.00 € H.T.

Ces travaux concernent la réalisation de travaux de renouvellement, renforcement de la conduite principale de distribution d'eau potable dans le Bourg de Manglieu, et de renouvellement d'une partie de réseau de distribution d'eau potable dans le Bourg d'Echandelys, qui doit refaire la traverse.

Une subvention a été demandée début Juillet auprès du Conseil Général.

La commune de Manglieu devant commencer les travaux d'assainissement avant la fin de l'année 2013, une dérogation a été demandée auprès du Conseil Général afin de pouvoir commencer la 1^{ère} et 2^{ème} partie des travaux avant l'accord de subvention.

La dérogation a été accordée.

Le S.I.A.E.P. du Bas - Livradois a donc confié, suite à appel d'offres, la réalisation de la 1^{ère} partie de son programme de travaux 2013 - 2014 à l'entreprise Sade, située Z.I. du Brézet, à Clermont - Ferrand .

Le marché lui a été notifié le 16 Décembre 2013 pour la somme de 161 959.50 € H.T.

Les travaux ne sont toujours pas commencés à ce jour.

⇒ Un autre marché de maîtrise d'oeuvre a été confié à la société Socama après ouverture des plis le 22 Juillet 2013 pour un montant de 4 295.44 Euros H.T.

Cette maîtrise d'oeuvre concerne des travaux de renouvellement de réseau d'eau potable (canalisations) sur la commune de Cunlhat, dans la rue Saint Pierre, place Lamothe et route de Domaize, en concordance avec la commune de Cunlhat qui refait ses réseaux dans ces 3 rues.

✓ Procédure de protection de captage du Cluel commune d'ECHANDELYS

L'arrêté déclarant d'utilité publique l'instauration des Périmètres de Protection des points d'eau destinée à la consommation humaine pour le captage du Cluel sur la commune d'Echandelys a été publié le 29 Mars 2013.

A la suite, le règlement des subventions du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau a été demandé et accordé.

✓ Périmètres de protection des captages

Les achats de terrains pour les PPI - 1^{ère} et 2^{ème} phases, se poursuivent.

